

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) – fr



LUB UNIVERSAL +

Version (Révision) : 1.1.2 (1.1.1)

Date d'exécution : 13.02.2014

Date d'édition : 03.06.2015

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial du produit : LUB UNIVERSAL +

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes

Lubrifiants, graisses et agents de décoffrage (Gras) .

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

NTN-SNR ROULEMENTS
1, rue des Usines - BP 2017
74000 ANNECY
FRANCE
Tel: +33 (0)4 50 65 30 00
Fax: +33 (0)4 50 65 32 91

audrey.bornes@ntn-snr.fr
Service Laboratoire NTN-SNR ROULEMENTS

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Tel. urgence (Heure bureau) : +33 (0)4 50 65 97 55
Emergency Tel : (France) ORFILA (INRS) : +33 (0)1 45 42 59 59

SECTION 2: Identification des dangers

La classification correspond aux listes CEE actuelles, mais est complétée par des indications tirées de publications spécialisées et des indications fournies par l'entreprise.

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon l'ordonnance (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Aucune

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Règles particulières relatives aux éléments d'étiquetage additionnels concernant certains mélanges

EUH210 Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

2.3 Autres dangers

Aucune

SECTION 3: Composition / informations sur les composants

3.2 Mélanges

Description

Huile de base avec un épaississant et additifs.

Composants dangereux

DI-TERT-DODECYL POLYSULFIDE ; N° CE : 270-335-7; N° CAS : 68425-15-0

Poids : 1 - < 10 %

Classification 1272/2008 [CLP] : Aquatic Chronic 4 ; H413

Indications diverses

Texte des phrases R-, H- et EUH: voir paragraphe 16.

3.3 Indications diverses

Pour les matières sans indication de no. de règlement (CE), utiliser un nom générique conforme à la directive 1999/45/CE annexe VI.
Huile minérale hautement raffinée (IP 346 DMSO Extrait < 3%).

SECTION 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Informations générales

Enlever immédiatement les vêtements souillés, imprégnés.

En cas d'inhalation

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) – fr



LUB UNIVERSAL +

Version (Révision) : 1.1.2 (1.1.1)

Date d'exécution : 13.02.2014

Date d'édition : 03.06.2015

aucunes mesures particulières ne sont exigées. Veiller à un apport d'air frais. en cas de doute ou s'il y a des symptômes, demander un conseil médical.

En cas de contact avec la peau

Après contact avec la peau, éliminer d'abord le produit avec un chiffon sec, puis laver la peau abondamment à l'eau.

Après contact avec les yeux

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Rincer abondamment avec de l'eau. Appeler immédiatement un médecin.

En cas d'ingestion

NE PAS faire vomir. Appeler immédiatement un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune information disponible.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyen d'extinction approprié

Jet d'eau pulvérisée, Mousse, Poudre d'extinction, Dioxyde de carbone (CO₂), Sable.
Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant

Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau à grand débit.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de combustion dangereux

Dioxyde de carbone (CO₂), Oxydes nitriques (NO_x), Dioxyde de soufre (SO₂), Monoxyde de carbone, Aliphatiques et aromatiques produits de pyrolyse.

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement spécial de protection en cas d'incendie

utiliser un appareil de protection respiratoire approprié.

5.4 Indications diverses

L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Observer la directive 98/24/CE pour la protection de la santé et de la sécurité des salariés en présence d'un risque présenté par des substances chimiques au poste de travail.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Sol dangereusement glissant en cas d'écoulement/de déversement du produit. Recueillir mécaniquement. Evacuation: voir paragraphe 13.

6.4 Référence à d'autres sections

Aucune

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement. (Dangers pour la santé : Aucune). Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Mesures de protection

Mesures pour éviter la formation d'aérosol et de poussière

aucunes mesures particulières ne sont exigées.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Demandes d'aires de stockage et de récipients

Éliminer en observant les réglementations administratives.

Conseils pour le stockage en commun

Possibilité de réactions dangereuses : Agent oxydant.

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) – fr



LUB UNIVERSAL +

Version (Révision) : 1.1.2 (1.1.1)

Date d'exécution : 13.02.2014

Date d'édition : 03.06.2015

Autres indications relatives aux conditions de stockage

Conserver/Stocker uniquement dans le récipient d'origine. Respecter le mode d'emploi sur l'étiquette.

Ne pas stocker à des températures de moins de : 0 °C .

Température de stockage recommandée : 5 °C - 40 °C .

Protéger contre : Protéger des radiations solaires directes. Conserver à l'écart de la chaleur.

Stabilité au stockage : > 6 mois (5 °C - 40 °C) .

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Aucune

8.2 Contrôles de l'exposition

Dispositifs techniques appropriés de commande

Voir les mesures de protection aux points 7 et 8.

Protection individuelle

Mesures générales de protection et d'hygiène aucunes mesures particulières ne sont exigées.

Protection yeux/visage

Mesures de protection supplémentaires pour les yeux : 39 - Porter un appareil de protection des yeux/du visage.

Protection de la peau

Protection des mains

Porter les gants de protection homologués Temps de pénétration (durée maximale de port) : 4 heures (NBR (Caoutchouc nitrile) ,
Épaisseur du matériau des gants : 0,4 mm) . Voir les informations transmises par le fabricant.

Protection respiratoire

aucunes mesures particulières ne sont exigées.

Mesures générales de protection et d'hygiène

Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Enlever immédiatement les vêtements souillés, imprégnés. Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail. 13 - Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux. Observer la directive 98/24/CE pour la protection de la santé et de la sécurité des salariés en présence d'un risque présenté par des substances chimiques au poste de travail.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect

Pâte

Odeur

caractéristique

Données de sécurité

Température de fusion/plage de fusion : (1013 hPa) > 170 °C

Température d'ébullition/plage d'ébullition : (1013 hPa) > 250 °C

Point éclair : > 200 °C

Danger d'explosion: Le produit n'est pas explosif.

Densité : (20 °C) ca. 0,93 g/cm³ DIN 51757

Solubilité / miscibilité dans l'eau: non ou peu miscible

9.2 Autres informations

Aucune

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Aucune information disponible.

10.2 Stabilité chimique

Aucune information disponible.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Aucune information disponible.

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) – fr



LUB UNIVERSAL +

Version (Révision) : 1.1.2 (1.1.1)

Date d'exécution : 13.02.2014

Date d'édition : 03.06.2015

10.4 Conditions à éviter

La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées sous la rubrique 7.

10.5 Matières incompatibles

agent oxydant, fortes.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Ne se décompose pas si utilisé dans les conditions prévues. Température de décomposition (°C): > 240 °C . La décomposition thermique peut s'accompagner d'un dégagement de vapeurs et de gaz irritants. Produits de décomposition dangereux : Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone (CO₂). aldéhydes. Cétone , Oxydes de soufre , Oxydes nitriques (NOx).

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Effet irritant et caustique

L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau. Après contact avec les yeux : Irritation des yeux .

Irritation primaire de la peau

Expériences tirées de la pratique/sur l'homme

Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement. (Dangers pour la santé : Aucun(e) n'est connu(e).)

Sensibilisation

Aucune information disponible.

SECTION 12: Informations écologiques

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

12.1 Toxicité

Aucune information disponible.

12.2 Persistance et dégradabilité

Aucune information disponible.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Aucune information disponible.

12.4 Mobilité dans le sol

Aucune information disponible.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune information disponible.

12.6 Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

12.7 Autres indications écologiques

Aucune

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Élimination du produit/de l'emballage

Solutions pour traitement des déchets

Élimination appropriée / Produit

ASN 12 01 12: déchets de cires et graisses.

Élimination appropriée / Emballage

Les emballages contaminés doivent être entièrement vidés et peuvent être réutilisés après un nettoyage adéquat. Les emballages entièrement vides peuvent être revalorisés. Les emballages ne pouvant pas être nettoyés doivent être éliminés. Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance.

Autres recommandations de traitement des déchets

Éliminer en observant les réglementations administratives. Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

SECTION 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.2 Nom d'expédition des Nations unies

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) – fr



LUB UNIVERSAL +

Version (Révision) : 1.1.2 (1.1.1)

Date d'exécution : 13.02.2014

Date d'édition : 03.06.2015

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.4 Groupe d'emballage

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.5 Dangers pour l'environnement

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucune

14.8 Informations complémentaires

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementations EU

Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon l'ordonnance (CE) N° 1272/2008 [CLP] .

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Aucune information disponible.

SECTION 16: Autres informations

16.1 Indications de changement

02. Classification de la substance ou du mélange · 02. Éléments d'étiquetage · 03. Composants dangereux

16.2 Abréviations et acronymes

Aucune

16.3 Références littéraires et sources importantes des données

Aucune

16.4 Texte des phrases H- et EUH (Numéro et texte intégral)

H413 Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.

16.5 Indications de stage professionnel

Aucune

16.6 Informations complémentaires

Pour un complément d'informations, veuillez consulter notre site Internet : www.ntn-snr.com

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.